Il n'est pas possible de donner un compte rendu détaillé des efforts entrepris et des résultats déjà atteints — et que les membres de la délégation du Comité international ont pu constater tout au long de leur voyage — dans la lutte pour l'amélioration, dans la campagne et dans les villes, de la santé publique. Partout l'on travaille, et la Yougoslavie, notamment, en donne un bel exemple, à réparer les déficiences physiques que la guerre a provoquées chez les enfants et les adolescents.

On insistera plus particulièrement dans la suite de cet article, sur la situation d'une catégorie de victimes de la guerre qui, plus que tout autre, mérite l'attention : les invalides et, plus particulièrement, les mutilés.

Dr R. Marti.

LA SITUATION DES INVALIDES EN HONGRIE ET DANS LES PAYS BALKANIQUES

Le Comité international possédait déjà des informations à ce sujet ; l'enquête entreprise en 1945 auprès des Autorités gouvernementales compétentes et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, relative à l'assistance aux invalides de guerre, avait suscité de fort intéressantes réponses de la part de deux des pays balkaniques [1]. En outre, les rapports de ses délégations et les renseignements que pouvaient fournir les demandes de secours, individuelles ou collectives, qu'elles avaient reçues, avaient retenu l'attention du Comité international de la Croix-Rouge qui ne pouvait, au reste, demeurer indifférent au sort de cette catégorie de victimes de la guerre. Il avait déjà contribué à leur venir en aide en distribuant, en particulier aux invalides yougoslaves, des fortifiants, des vitamines et des couvertures, provenant d'un don de la Croix-Rouge sud-africaine et en répartissant entre les invalides hongrois, roumains et yougoslaves des béquilles offertes par l'Australie. En outre, il avait

[1] *Revue internationale*, août 1946, pp. 673-689.
Voir également *Documentation relative à l'Assistance aux Invalides de guerre*. Résultats de l'enquête entreprise par le Comité international de la Croix-Rouge. Genève, juillet 1946. In-8 (160×230), 112 p.

envoyé des appareils sanitaires aux paraplégiques roumains et des médicaments aux invalides hongrois.

Partout, la situation des invalides de guerre est tragique mais elle se présente cependant d'une manière assez différente d'un pays à l'autre. Ces différences s'expliquent, d'une part, par les conditions particulières dans lesquelles les opérations de guerre se sont déroulées dans chacun de ces pays, et, d'autre part, par la situation économique qui influe sur le redressement national.

En Yougoslavie, l'effort général pour reconstruire, sensible dans le pays entier et dans tous les domaines, a eu des répercussions sur les services médicaux et techniques qui s'occupent des invalides. Cela est d'autant plus heureux que, dans ce pays, la guerre a fait un très grand nombre de victimes. On compte 40.000 mutilés de guerre, chiffre auquel il convient d'ajouter encore celui des mutilés de la première guerre mondiale. Ces invalides dépendaient jusqu'en 1944 du ministère de la Guerre ; depuis lors, c'est le ministère de la Prévoyance sociale qui est responsable et qui agit par l'intermédiaire d'un organisme spécial : le « Comité principal des invalides militaires de Yougoslavie » ; ce comité, en dépit de son titre, s'occupe également des civils ; cependant le sort des enfants invalides est plus particulièrement confié au « Comité de la Santé publique ».

Le « Comité principal des invalides » réalise un très grand effort en faveur des mutilés. Il s'en occupe jusque dans les villages les plus reculés ; il veille au paiement des rentes (qui, toutefois, sont insuffisantes), pourvoit à l'appareillage prothétique et aux soins médicaux, essaie, autant que possible, de rendre les invalides indépendants. Cependant tout reste à faire dans le domaine de la rééducation et les personnes compétentes suivent avec le plus grand intérêt les expériences faites dans les autres pays.

La Mission du Comité international a eu l'occasion, lors de son passage à Belgrade, de visiter l'Institut orthopédique du ministère de la Guerre. C'est une usine qui fabrique environ 200 appareils de prothèse et 400 paires de chaussures orthopédiques par mois. Chaque amputé, il faut le préciser, reçoit

deux prothèses. Les machines, quoique anciennes, donnent encore satisfaction ; mais il manque cependant des matières premières (caoutchouc, cuir, laque, acier spécial). L'Institut orthopédique est dirigé par un médecin spécialiste qui connaît parfaitement la question et qui est très averti des progrès techniques effectués à l'étranger dans ce domaine particulier.

En ce qui concerne les aveugles, il y en aurait environ 15.000 dont 5.000 ont perdu la vue à la suite des opérations de guerre. On compte environ 3.000 enfants aveugles dont 1.000 le sont devenus au cours du conflit qui vient de se terminer. La Mission a visité un home pour enfants aveugles à Zemun près de Belgrade. D'autres foyers semblables existent dans les grandes villes du pays où l'instruction scolaire est combinée avec la préparation professionnelle et où l'on a besoin surtout de matériel pour l'enseignement par le toucher et particulièrement de machines à écrire (ordinaires) et de machines à sténotyper (en braille).

En Hongrie, l'aide aux invalides constitue un problème très difficile à résoudre, les rentes allouées à ces victimes de la guerre étant minimes et le Gouvernement ne disposant pas de moyens en leur faveur. L'unique fabrique hongroise de prothèses, à Budapest, a été détruite pendant la guerre et n'est pas encore entièrement reconstruite. Les machines font défaut et chaque prothèse doit être faite à la main. La Mission du Comité international garde de sa visite, l'impression que, faute de ressources, l'assistance aux invalides est insuffisante et devrait être réorganisée. Les récentes statistiques accusent un chiffre de 70.000 invalides militaires dont 20.000 mutilés et de 4.000 invalides civils de guerre dont 800 mutilés. C'est surtout d'articles de première nécessité, de vêtements, de fonds pour les acheter, que le besoin se fait sentir ; il faudrait également, pour la fabrication des prothèses, du cuir, du bois, de l'acier, de l'aluminium, etc.

En Roumanie, faute de ressources également, les invalides, au nombre de 100.000 (dont 40.000 mutilés) et 500 aveugles, sont dans une situation tragique. Le ministère de l'Assistance

sociale a présenté aux membres de la Mission du Comité international les médecins spécialistes très distingués qui dirigent l'unique fabrique d'appareils orthopédiques ; faute de ressources, cette fabrique se verra prochainement contrainte de cesser son activité ; elle a cependant pu fournir des prothèses aux amputés durant toute la guerre et il lui reste encore une commande de 8.000 prothèses à exécuter. Les matières premières (cuir, feutre, caoutchouc, colle, laque) pourraient être trouvées dans le pays même si le ministère de la Santé et l'organisme responsable J.O.V. (Invalides, Orphelins, Veuves) disposaient des moyens financiers nécessaires.

En Bulgarie, on compte environ 18.000 invalides dont 7.000 amputés. Le ministère de la Guerre a la responsabilité des invalides de guerre alors que le sort des invalides civils est confié au ministère de la Politique sociale, lequel ne dispose d'ailleurs pas de moyens suffisants pour leur venir en aide. D'une manière générale, les rentes versées aux invalides sont minimes. L'unique fabrique de prothèses continue son activité mais rencontre de grandes difficultés en raison du manque d'argent, d'ouvriers qualifiés, de machines. Une aide extérieure est nécessaire, tant en ce qui concerne la fabrication de prothèses que pour la création d'ateliers de rééducation.

En Albanie, le problème de l'assistance aux invalides ne se posait pas avant la guerre. Mais les combats des partisans contre les armées occupantes ont fait un grand nombre de blessés, tant civils que militaires. Les conditions difficiles dans lesquelles se trouvait le pays — manque d'établissements hospitaliers, de personnel sanitaire, de produits pharmaceutiques et de nourriture suffisante — ont entravé la guérison des blessés, ce qui, dans de nombreux cas, a entraîné leur invalidité totale ou partielle. Le Gouvernement et le ministère de la Santé publique ont, en conséquence, promulgué des lois en faveur des invalides et créé l'« Union des invalides de la lutte pour la Libération nationale ». Les statistiques indiquent le chiffre de 12.600 invalides, pour la plupart mutilés et tuberculeux. Une des premières initiatives consista à créer des homes en

faveur des invalides. Dans ce dessein, le Gouvernement a mis à leur disposition l'ancien palais qui domine Durrës.

La Croix-Rouge albanaise fait tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide aux invalides mais une aide extérieure est indispensable. Il n'existe pas dans le pays de fabriques de prothèses ; les appareils sont pour le moment commandés à Belgrade. On ne dispose pas cependant des fonds nécessaires pour fournir les 4.000 prothèses dont les amputés ont besoin. Il faudrait également, selon la demande de la Croix-Rouge albanaise, des cannes, des béquilles, des tricycles, des prothèses oculaires, des lunettes, de la literie (pour les homes), des médicaments et des fortifiants.

Dr R. Marti.

VISITES D'UN CAMP DE PRISONNIERS DE GUERRE ET D'UN LAZARET

Lors de son passage en Yougoslavie, au retour de son voyage en Hongrie, la Mission du Comité international a été autorisée à visiter, le 28 octobre, le « Donaulager 3 (Belgrade) » où sont groupés des prisonniers de guerre ainsi que le lazaret de Pancevo [1].

Donaulager 3 (Belgrade).

Effectif : 1500 prisonniers de guerre allemands parmi lesquels un petit nombre de prisonniers de guerre autrichiens et tchécoslovaques.

En outre, 4100 prisonniers de guerre sont répartis dans 470 détachements de travail. Les prisonniers de 150 de ces détachements rentrent chaque soir au camp.

Presque tous les prisonniers dépendant du Donaulager 3 sont employés dans l'industrie.

Logement : Le camp principal, situé dans la périphérie de Belgrade est un vaste camp formé de baraques du type habituellement utilisé pour les travailleurs ou les prisonniers de

[1] Les rapports officiels que nous reproduisons ici sont ceux qui ont été adressés par le Comité international au Gouvernement yougoslave.